

La montée du masculinisme en Suisse inquiète, tant en matière de législation que de surveillance

DES DÉRIVES AU MASCULIN

« RÉMI ALT

Misogynie » Une septantaine de témoignages, des insultes misogynes et des années de harcèlement. Tout cela pour des sanctions «dérisoires». Sarah est l'une des victimes d'un homme adepte de la doctrine masculiniste, dans la trentaine, qui harcèle des femmes depuis les années 2010. Elle a porté plainte pour insulte et harcèlement et a obtenu gain de cause.

Mais à quel prix: la Neuchâteloise de 28 ans a constitué un dossier comprenant plus de septante témoignages de femmes ayant fait les frais du masculinisme en ligne. Or, seule sa plainte a été jugée recevable, menant à une condamnation qu'elle estime largement insuffisante pour son harceleur: la confiscation de son matériel et des jours-amende. «Les procédures judiciaires n'ont été que déception sur déception, lâcheté-elle. Je ne me sens pas prise au sérieux.»

Mieux vaut prévenir

D'autant que Sarah n'est pas la seule à avoir porté plainte contre ce harceleur, originaire de La Chaux-de-Fonds. Globalement, les plaintes déposées pour des insultes ou violences masculinistes ne sont que peu nombreuses, alors qu'un nombre important de femmes sont victimes de telles infractions en Suisse. La faute à la machine judiciaire, trop dissuasive pour les victimes et pas assez pour les auteurs?

«Pour beaucoup d'hommes, il est trop tard pour la prévention»

Sarah

Sollicité, le Ministère public fribourgeois dément. «Le dépôt de la dénonciation se veut le plus simple possible», garantit Murielle Decurtins, chargée de communication. Quant à un potentiel durcissement du droit pénal en la matière, la communicante note que c'est le comportement du présumé auteur qui détermine la qualification juridique. Et de ponctuer: «Les actes visés constituant des délits voire des crimes, on ne saurait prétendre que les sanctions sont trop légères.»

Selon Cloé Dutoit, l'une des difficultés réside dans la faculté à trouver les auteurs de ces infractions sur les réseaux. L'avocate en droit pénal et des familles détaille: «Il pourrait être pertinent de mieux sensibiliser les corps de police ou les autorités pénales à la problématique masculiniste, de sorte que les actes répréhensibles puissent être décelés, pris au sérieux, mais aussi anticipés.»

Cependant, la prévention doit primer, explique l'élue verte du Grand Conseil neuchâtelois. «Avant de considérer un durcissement du droit pénal, il convient de déployer des mesures de prévention auprès des jeunes. Les milieux mascus sont



Le masculinisme est inscrit dans le plan national contre la radicalisation et l'extrémisme violent, complété en août dernier. Keystone

très actifs sur les réseaux sociaux et atteignent facilement des garçons et des jeunes hommes.» Mais une régulation des plates-formes en ligne semble peu probable, notamment en raison de la «difficulté à légiférer sur ce point».

La manosphère – le monde virtuel dans lequel les milieux

masculinistes évoluent – paraît donc pour le moment hors de portée du droit civil et pénal. Or, c'est là que les discours haineux, misogynes ou de domination se développent, selon Gilles Crettenand, spécialiste en promotion de la santé. «Certains hommes y construisent des conceptions de masculinité do-

minante, basée sur l'apparence physique, l'argent ou des repères de succès auprès des femmes», appuie le responsable du programme Mencare de Männer.ch, la faïtière des organisations d'hommes et de pères en Suisse.

Confronté au cas du harceleur neuchâtelois, il y distingue

des indicateurs propres aux incels, des célibataires involontaires. «La personne se positionne en victime des femmes, impose une forme d'autoritarisme, et ne semble pas avoir intégré les notions de consentement et d'égalité», liste-t-il.

Ces profils se sentent généralement non désirables et de

fait inférieurs à certains modèles de masculinité hypervirils. Mais ils s'accrochent à la promesse d'avoir des femmes «à leur disposition», parce qu'ils sont des hommes. Ce qui, évidemment, n'est pas le cas. «La frustration qui résulte de ce sentiment d'échec est un des moteurs de la haine contre les femmes», souligne Gilles Crettenand. Et de préciser que cette violence se retourne d'abord contre eux-mêmes, mais aussi parfois contre la société, pouvant mener à des féminicides.

Parole aux victimes

Mais qu'en est-il des vraies victimes, celles qui se font harceler, insulter et parfois suivre dans la rue? «Lorsqu'on sait que 97% des violences de genre sont commises par des hommes, on peut considérer cela comme un enjeu de domination structurelle, affirme le spécialiste. C'est une reproduction des normes qu'il faut impérativement remettre en question.» Les masculinistes ne feraient ainsi qu'amplifier une problématique sociétale, ce qui rendrait la reconnaissance pour les victimes d'autant plus compliquée.

Sarah n'en pense pas moins, elle qui se sent toujours en danger quand elle se promène dans les rues de La Chaux-de-Fonds, qui croise encore le profil de son harceleur sur les réseaux et qui constate même que celui-ci regarde encore ses publications sur Instagram. «Il faudrait impérativement une procédure plus simple et de vraies sanctions, déplore-t-elle. Pas nécessairement de la prison, mais une prise en charge psychologique, une vraie confiscation de matériel, une vraie surveillance.» La Neuchâteloise s'inquiète particulièrement de la popularité de la mouvance masculiniste. «Pour beaucoup d'hommes, il est trop tard pour la prévention.»

Pour sa part, Gilles Crettenand estime que les moyens de lutte sont complémentaires: la prévention (montrer les risques), la promotion de la santé (donner des outils de compréhension et d'action), et les sanctions. «En tant qu'hommes non minorisés, c'est aussi à nous de faire le travail de conscientisation de nos privilèges et avantages», pointe-t-il.

Plan d'action national

Contacté, le Département fédéral de justice et police soulève que le masculinisme est intégré au plan d'action national, élaboré sous la direction du Réseau national de sécurité (RNS). «Fedpol connaît l'idéologie incel et suit ce phénomène dans le contexte de son activité d'analyse stratégique», assure la communication du RNS. «Cette thématique est en outre abordée lors de conférences ou de réunions afin de sensibiliser les corps de police cantonaux à ce phénomène.»

En outre, bien que des projets à l'échelle fédérale soient en cours, le RNS rappelle que la compétence pour l'application de mesures concrètes demeure cantonale. »

LE VIVRE-ENSEMBLE EST MENACÉ

Spécialiste de l'histoire des femmes et des luttes féministes et antiféministes, Pauline Milani (photo André Bulliard-archives) relate que les premières traces de la pensée remontent au XIX^e siècle, aux prémices de la lutte pour les droits des femmes. L'historienne fribourgeoise explique que ce contre-mouvement, fondé et entretenu par les hommes, se base sur la haine, la peur et la désinformation.

Comment éclairez-vous la montée actuelle du masculinisme à la lumière de vos recherches?

Pauline Milani: Précisons que le masculinisme est un mouvement antiféministe, qui a pour spécificité de se centrer sur les hommes, considérés comme des perdants dans un monde qui serait dominé par les féministes. Le masculinisme prône la soumission des femmes aux hommes, il ne consiste donc pas du tout en un pendant du féminisme, qui est un mouvement d'émancipation.

Dès que les femmes ont commencé à s'organiser pour demander l'égalité, des hommes se sont inquiétés de la perte de leur position de domination. Mais ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'il devient un contre-mouvement social,

diffusant du contenu masculiniste. Si on y prête plus attention aujourd'hui, c'est notamment en raison des réseaux sociaux, dont les algorithmes favorisent la propagation de la haine, encouragés par leurs dirigeants eux-mêmes acquis aux idées masculinistes.

Quels ont été les moyens de lutte à l'époque?

Le masculinisme n'a, à ma connaissance, jamais été pris en compte par l'Etat et la société comme une menace pour le vivre-ensemble et l'égalité, alors que de nombreuses féministes alertent depuis la fin des années 1980 sur la dangerosité de cette pensée.

Comment appréhender efficacement le développement du masculinisme?

Cela passe par exemple par une éducation sensible à l'égalité et par la transmission d'outils critiques pour décrypter les contenus proposés par les réseaux sociaux. Il serait faux cependant de ne mettre l'accent que sur les jeunes. Nous avons raison de chercher à prévenir la

montée du masculinisme chez les jeunes, mais il ne faudrait pas que cela devienne une manière commode pour les adultes de se décharger de leurs responsabilités.

Quelle réponse donner aux dérives actuelles de cette pensée?

Les arguments masculinistes jouent principalement sur la désinformation, la peur du déclassement social et sur l'idée d'une hiérarchie «naturelle» entre les humains. Ils profitent aussi de la relative tolérance de la société envers les violences sexuelles et sexistes. Ainsi, il me semble tout à fait incompréhensible de proclamer le masculinisme comme une menace pour la société d'un côté et de réduire les montants alloués à la lutte contre les violences de genre, comme l'a récemment annoncé le Conseil fédéral.

Pour finir, une lutte efficace contre le masculinisme passe par plus de justice sociale, y compris au niveau économique, et ne peut pas être vue comme déconnectée des luttes contre le racisme notamment. » RA

